



Programme de subvention pour l'Action Climatique et la Résilience en santé 2024



Soutenir les femmes et les groupes vulnérables pour renforcer la résilience des communautés et des systèmes de santé face aux impacts des changements climatiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire

CONTENU

1. Contexte:.....	3
2. Objectif:.....	4
3. Priorités de financement	4
3.1 Adaptation et résilience climatiques centrées sur les femmes :.....	5
3.2 Des systèmes locaux résilients pour la santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire	5
3.3 Innovations et interventions fondées sur les données pour l'adaptation au changement climatique et la résilience sanitaire	5
4. Qu'allons-nous financer ?	6
5. Critères d'admissibilité	7
5.1 Profil des candidats :	7
5.2 Orientation géographique :	8
6. Foundation S n'est PAS en mesure de prendre en charge les éléments suivants :	8
7. Processus d'examen des demandes et calendrier :	9
8. Durée du projet :	9
9. Budget.....	10
10. Comment postuler.....	10
11. Date limite de soumission des propositions.....	10

1. Contexte:

Le changement climatique présente un risque sans précédent pour la santé humaine, les moyens de subsistance, la paix et le développement et ce partout dans le monde. D'ici 2050, les changements climatiques sont susceptibles de causer 14,5 millions de décès supplémentaires et 12,5 milliards de dollars de pertes économiques dans le monde. Les systèmes de santé devraient faire face à un fardeau supplémentaire de 1,1 milliards de dollars en raison des impacts induits par le climat, selon un rapport du Forum économique mondial sur l'impact du réchauffement climatique sur la santé¹².

L'augmentation de l'incidence des événements météorologiques extrêmes menaçant la vie, la détérioration de la sécurité alimentaire, l'eau et de l'assainissement, le risque accru de transmission de maladies infectieuses mortelles et la montée du niveau de la mer mettent en danger des millions de personnes supplémentaires.

Il est important de noter que les changements climatiques exacerbent également les inégalités mondiales en matière de santé. Les populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les groupes à faible revenu et les communautés difficiles d'accès, seront les plus touchées par les conséquences liées au climat. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, aggravés par les limitations de ressources existantes, les infrastructures inadéquates et l'accès limité aux équipements médicaux essentiels, ce qui compliquera davantage leur capacité à faire face et à s'adapter aux impacts du changement climatique.

D'ici 2050, l'ONU-Femmes estime que les changements climatiques pourraient pousser jusqu'à 158 millions de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté et exposer 232 millions d'entre elles à l'insécurité alimentaire [3]. L'impact est plus aigu pour les personnes disposant de ressources limitées et de faibles revenus, en particulier pour les femmes et les filles vivant en milieu rural, chargées de gérer les ressources quotidiennes du ménage et souvent contraintes de parcourir de longues distances pour obtenir de l'eau, des moyens de subsistance et des services de santé, y compris les services de santé infantile, sexuelle et reproductive.

En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, les sécheresses et les inondations affectent l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'habitat et les infrastructures communautaires. Elles compromettent l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'aux services de santé pour les personnes et les communautés les plus vulnérables.

Dans les situations extrêmes, les risques climatiques laissent aux populations vulnérables une seule option : quitter leurs maisons, leurs terres et leurs moyens de subsistance pour vivre dans des conditions précaires et désespérées.

¹ Romanello, M., di Napoli, C., Green, C. & Et al. The 2023 report of the Lancet Countdown on health and climate change: the imperative for a health-centred response in a world facing irreversible harms. *The Lancet* (2023) doi: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(23\)01859-7](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(23)01859-7)

² World Economic Forum (2024). Quantifying the impact of climate change on human health: Impact Report. https://www3.weforum.org/docs/WEF_Quantifying_the_Impact_of_Climate_Change_on_Human_Health_2024.pdf

² UNWOMEN (2023). Feminist climate justice: A framework for action. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-12/Feminist-climate-justice-A-framework-for-action-en.pdf>

Le changement climatique menace également d'inverser les progrès en matière de santé maternelle et périnatale. En Afrique subsaharienne, les femmes représentent 50 % de la main-d'œuvre agricole, travaillant souvent pendant toute la grossesse malgré l'exposition à la chaleur augmentant le risque d'issues défavorables à la naissance. En Gambie, une étude a révélé que « *les agricultrices enceintes subissent généralement des niveaux de chaleur extrême supérieurs aux limites recommandées pour le travail à l'extérieur, ce qui peut avoir des effets significatifs sur leur santé et celle de leurs bébés* ». ³ Outre les risques sanitaires liés à une mauvaise alimentation, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, les effets de l'exposition aux aléas climatiques et leurs conséquences pendant et après la grossesse peuvent affecter la santé mentale.

Paradoxalement, et malgré leur rôle essentiel dans les efforts d'adaptation au changement climatique dans les communautés touchées, les femmes et les autres groupes vulnérables jouent encore un rôle périphérique dans l'élaboration des politiques adressant l'intersection entre le climat, la santé et un avenir durable et résilient pour les générations à venir.

Dans ce contexte de crise planétaire, il est essentiel de trouver des solutions qui renforcent la capacité des communautés à prévenir, se protéger et renforcer leur résilience face aux effets inévitables des changements climatiques. Développer ces solutions nécessitera des investissements significatifs, des actions adaptées qui s'appuient et améliorent les capacités existantes des systèmes de santé, notamment par le biais d'initiatives communautaires.

Foundation S s'engage à participer à l'action collective nécessaire pour réduire la vulnérabilité des communautés vulnérables et les soutenir dans leurs efforts pour s'adapter durablement aux effets des changements climatiques.

2. Objectif:

Le programme de subvention Action climatique et résilience sanitaire 2024 vise à **soutenir les femmes et à renforcer la résilience des communautés face aux impacts sanitaires du changement climatique dans les pays à revenu faible et intermédiaire.**

3. Priorités de financement :

Foundation S finance des programmes qui sont initiés et mis en œuvre par ou avec les communautés et qui cherchent à faire face aux impacts actuels et futurs de la crise climatique sur la santé communautaire.

Pour l'appel à projets 2024, Foundation S soutiendra des programmes et des interventions qui se concentrent, au minimum, sur l'un des **3 domaines prioritaires** suivants :

⁴ Bonell A & al, « Stress thermique environnemental sur la physiologie maternelle et le flux sanguin fœtal chez les agricultrices de subsistance enceintes en Gambie, Afrique de l'Ouest : une étude de cohorte observationnelle ». The Lancet 6 :12. 2022.
DOI : [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(22\)00242-X](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(22)00242-X)

3.1 Adaptation et résilience climatiques centrées sur les femmes :

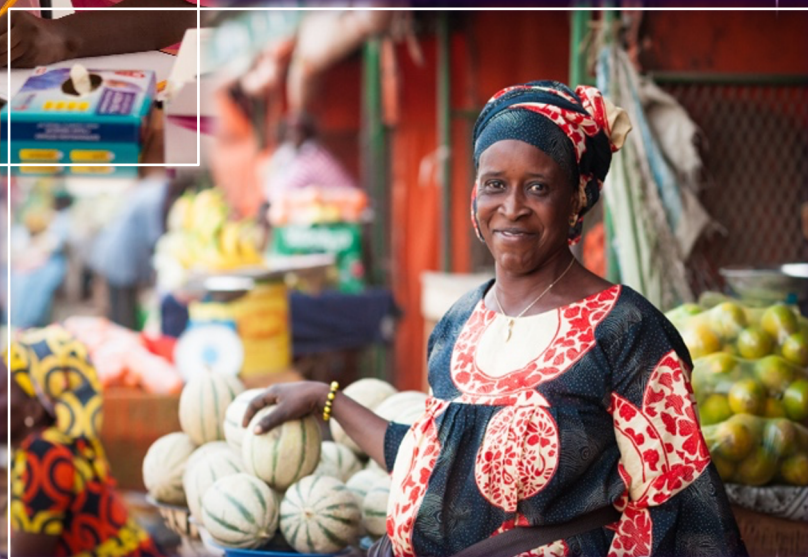
- **Amplifier les actions climatiques sensibles au genre, inclusives et menées localement** qui atténuent la vulnérabilité des femmes et des filles aux effets négatifs immédiats et à long terme du changement climatique et qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé.
- Soutenir **l'action et le leadership des femmes et de leurs organisations** qui contribuent au renforcement de la résilience des communautés et à l'adaptation des politiques locales et nationales en matière de climat et de santé.

3.2 Des systèmes locaux résilients pour la santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire

- **Renforcer les capacités des systèmes communautaires de santé** à anticiper et atténuer les impacts des changements climatiques, à adapter les services et interventions contre les risques sanitaires et les maladies sensibles au climat. Cela passe également par la formation et la préparation des agents de santé et des organisations communautaires à répondre aux besoins des populations les plus impactées par les urgences climatiques.
- **Développer des initiatives et programmes locaux et régionaux qui restaurent et étendent la couverture des systèmes de santé** là où les populations sont les plus confrontées à des obstacles d'accès aux services de santé liés aux changements climatiques. Ces interventions se focalisent prioritairement sur l'adaptation de l'offre, de l'accessibilité et de l'utilisation des services essentiels, le renforcement de la préparation aux épidémies, aux vagues de chaleur extrêmes et à d'autres urgences liées au climat.

3.3 Innovations et interventions fondées sur des données et évidences pour l'adaptation au changement climatique et la résilience sanitaire

- **Développer des interventions innovantes et fondées sur des données probantes ou s'appuyant sur** des technologies et solutions scientifiques pouvant faciliter un accès rapide et équitable à des solutions qui minimisent les impacts du climat sur la santé des femmes et des autres groupes vulnérables et renforcent la résilience des communautés aux phénomènes extrêmes (épidémies, sécheresses, inondations, vagues de chaleur).
- Soutenir **les initiatives de recherche, de plaidoyer et d'engagement politique sur la résilience climatique** intégrant des interventions basées sur les données et prenant en compte les perspectives des femmes et des communautés vulnérables dans l'élaboration des politiques (y compris les plans nationaux et municipaux d'adaptation au climat et à la santé), le financement, le renforcement des systèmes de santé, ainsi que les réponses aux urgences climatiques.



4. Qu'allons-nous financer ?

Pour cet appel à projet, la priorité sera donnée aux projets dont un minimum de 80 % du budget est alloué à des activités menées dans le pays ou la zone locale de mise en œuvre. Ces activités devraient soutenir directement les actions locales d'adaptation au climat et à la santé.

Pourront être financés des projets qui répondent spécifiquement à une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Projets élaborés et mis en œuvre par des organismes à base communautaire soutenant les communautés vulnérables à s'adapter aux changements climatiques et à renforcer leur résilience sanitaire.
- Projets soutenant des solutions locales innovantes, matures ou non, qui ont un

potentiel d'impact local et de déploiement à plus grande échelle au niveau territorial, régional ou national.

- Projets soutenant les réponses locales, en collaboration avec des institutions académiques / ONG nationales ou internationales qui incluent un volet de recherche embarquée. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la production de données communautaires, la collecte ou l'analyse de données communautaires, les systèmes de surveillance, le potentiel de durabilité et de reproductibilité et la recherche communautaire sur le climat et la santé.
- Projets intégrant une stratégie de renforcement des capacités communautaires, de développement institutionnel des organisations locales et présentant un plan de transfert de compétences pour une réponse durable.
- Les projets avec un co-financement ou des partenaires universitaires qui peuvent fournir un financement complémentaire, une expertise, un contrôle de la qualité des données ou une analyse des données probantes, sont fortement encouragés.

Nota Bene :

Le cas échéant, il est préférable que les actions communautaires financées se fassent en synergie avec les efforts des municipalités et autorités locales. Cette collaboration est essentielle pour une réponse durable aux effets du changement climatique sur la santé des populations locales.

5. Critères d'admissibilité

5.1 Profil des candidats :

Pour cet appel à projet, seront éligibles les organisations répondant à l'un des critères suivants :

- **Organisations communautaires** (organisations basées dans le district/la région où l'intervention sera mise en œuvre et où les impacts du changement climatique sont apparents)
- **ONG locales, réseaux d'organisations de la société civile** d'envergure locale, territoriale ou nationale
- **ONG nationales, régionales, internationales** démontrant l'implication des communautés locales à tous les niveaux du projet (de la stratégie à la mise en œuvre)
- **Des plateformes de consortium et multi-acteurs** qui soutiennent les réponses locales et l'adaptation communautaire.

Nota Bene :

L'un des objectifs de l'appel à projets 2024 étant de favoriser la contribution de nouveaux acteurs et de soutenir la diversification et le déploiement à l'échelle des actions d'adaptation aux changements climatiques, Foundation S accordera une priorité aux candidats qui n'ont pas déjà été soutenus lors du cycle de financement précédent.

5.2 Orientation géographique :

Foundation S a donné la priorité aux pays à revenu faible et intermédiaire éligibles les plus à risque. Les organisations éligibles doivent être basées dans l'un des pays suivants pour postuler :

- **Asie :** Cambodge, Népal, Bangladesh, Pakistan
- **Afrique :** Mozambique, Tanzanie, Togo, Zambie, Kenya, Comores, Guinée, Sénégal, Gambie, Burkina Faso, Malawi, Zimbabwe, Burundi, Madagascar, Éthiopie, Sierra Leone, Mauritanie, Bénin, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Ghana, Mali, Libéria, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Tchad, Niger, Cameroun, Éthiopie

6. Foundation S ne finance pas :

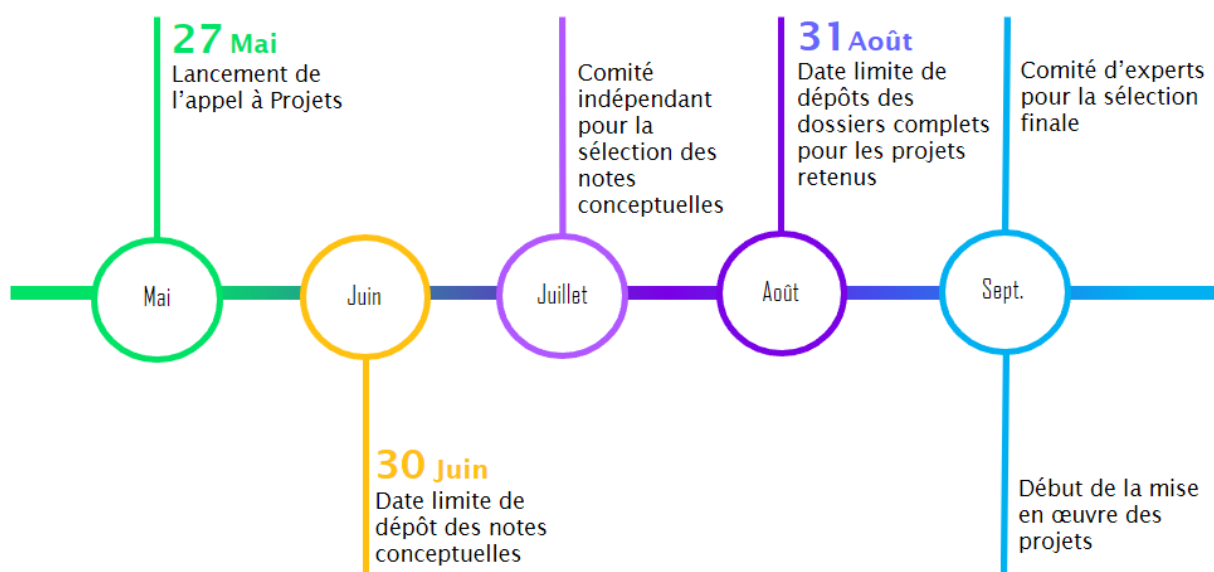
- Les projets menés par le gouvernement ou les institutions gouvernementales.
- Les organisations à caractère politique, campagnes et activités politiques
- Les organisations ou groupes religieux dont les activités ont un but sectaire.
- Les organisations qui discriminent sur la base de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état matrimonial, de la religion, de l'âge, de l'origine nationale, du statut d'ancien combattant ou du handicap
- Les projets qui influencent ou font progresser directement les activités de Sanofi, y compris l'achat, l'utilisation, la prescription, la tarification, le remboursement ou la recommandation de paiement de ses produits
- Le paiement du personnel expatrié ou du personnel basé dans les pays développés qui ne participe pas à la mise en œuvre du projet financé par Foundation S.
- Les programmes et initiatives d'atténuation (réduction du CO2, séquestration du carbone, solutions énergétiques telles que les biocarburants, les combustibles de cuisson propres, etc.)
- L'achat de véhicules ou construction de bâtiments publics
- Les activités ou organisations qui enfreignent les normes internationalement

reconnues de l'ONU, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de l'homme, la santé, la sûreté et la sécurité, les droits du travail, la lutte contre la corruption, l'environnement et le changement climatique, etc.

- Les projets de recherche fondamentale ou clinique, y compris les essais cliniques, la recherche sur les résultats ou d'autres études pharmaceutiques.
- L'achat de fournitures ou d'équipements non lié à un projet ou à un programme spécifique.

7. Processus d'examen des demandes et calendrier :

La soumission et l'examen de la proposition suivront un processus en plusieurs étapes décrites ci-dessous :



8. Durée du projet :

Foundation S cherche à soutenir des programmes pour une durée de **1 à 2 ans**.

- Les programmes dirigés par des organisations communautaires ou des projets d'innovation locale qui ont démontré un impact durable et un potentiel de croissance pourront recevoir initialement un financement pour 1 an et seront considérés pour un financement pluriannuel en fonction de l'évaluation des résultats et de l'atteinte des objectifs après la première année de mise en œuvre.
- Les projets d'organisations nationales ou internationales expérimentées qui

incluent une stratégie à long terme de développement de leadership des communautés locales et qui ont mobilisé un co-financement sont éligibles à un financement pluriannuel.

- Les projets intégrant une composante de recherche embarquée mis en œuvre en collaboration avec une institution de recherche ou une université locale ou internationale.

9. Budget :

Les projets retenus peuvent recevoir un financement allant de **50 000 € à 100 000 €** par an.

10. Comment postuler ?

Les candidats peuvent soumettre leur note conceptuelle (5 Pages Maximum) et compléter les informations requises via la plateforme en ligne Cybergrants de Foundation S disponible à l'adresse suivante :

https://www.cybergrants.com/sanofi/foundationS_CCH_concept

11. Date limite de soumission des propositions

Toutes les propositions doivent être soumises sur Cybergrants avant le :

30 juin 2024 à 23 :00 CET

À propos de Foundation S - The Sanofi Collective

Foundation S, le moteur de la philanthropie de Sanofi, cherche à créer un avenir plus sain pour les générations à venir. À travers une approche « Think & Do Tank », Foundation S aspire à amplifier l'innovation et la collaboration ainsi qu'à soutenir des actions concrètes pour améliorer la vie des personnes dans les communautés vulnérables, dans 4 domaines d'engagement :

- Lutter contre le cancer infantile grâce à notre initiative Mon enfant compte
- Accroître la résilience sanitaire des populations vulnérables au climat dans le monde
- Contribuer à l'élimination de la maladie du sommeil d'ici 2030 et tirer parti de partenariats innovants pour traiter les communautés les plus vulnérables.
- Accroître les dons humanitaires en mettant l'accent sur les populations déplacées et l'impact à long terme

• *En savoir plus sur www.foundation-s.sanofi.com*